

Séance du 4 juillet à 19 heures

Le quatre juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Francoulès, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaients présents les membres titulaires suivants : (39)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaients présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. FOURNIER Christian (Crayssac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. LEFEBVRE Jean-Yves (Mongesty).

Etaients excusés ou absents les membres titulaires suivants : (29)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. PEYRUS), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. SAN JUAN Alain (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. TESTA Francesco (Cahors – procuration donnée à Mme MARTY), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. DUJOL), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors – procuration donnée à Mme BOYER), Mme LOOCK Martine (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercurès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Mongesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 12

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Ressources Humaines

Objet : Emploi bénéficiant d'un logement de fonction – gardien du site de Blanchard à Catus –
Abrogation de la délibération N°41 du Conseil communautaire du Grand Cahors du 23 juin 2011

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :
18 JUIL. 2019

Affiché au
GRAND CAHORS le :
18 JUL. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 4 Juillet 2019

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Direction des Ressources Humaines

Objet : Emploi bénéficiant d'un logement de fonction – gardien du site de Blanchard à Catus – Abrogation de la délibération N°41 du Conseil communautaire du Grand Cahors du 23 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 Juin 2011, vous aviez approuvé la création de l'emploi de gardien des installations de l'ancien centre de vacances de Blanchard. L'agent nommé sur cet emploi devait bénéficier à ce titre, d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Vous aviez également autorisé l'autorité territoriale à signer la convention portant concession de logement.

A ce jour, la réalité des missions confiées à l'agent concerné (entretien des espaces verts du Lac Vert de Catus, du Eco hameau de Boissières, du site de Blanchard, de la ZAC des Matalines et de la station d'assainissement de la zone) ne justifie plus le maintien sur site à titre permanent.

En effet, l'agent ainsi affecté sur cet emploi depuis le 1^{er} Juillet 2011 n'exerce plus lesdites fonctions de gardien des installations du site de Blanchard mais celles d'agent technique pour les espaces verts du secteur Nord. Par conséquent, ces nouvelles missions générant une modification de l'emploi initial, l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service ne peut plus être accordée.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'abroger la délibération N°41 du Conseil communautaire du Grand Cahors du 23 juin 2011 susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
